

**Extrait du registre des délibérations du  
Conseil d'administration  
Séance du 25 novembre 2025****Délibération n° 2025-11-41****Objet : Tarification des services non soumis aux autorités de tutelle pour 2026****Président du CCAS :**

Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL

**Président de séance :**

Monsieur Mathieu GARABEDIAN

**Présent-e-s :**

Monsieur Mathieu GARABEDIAN, Madame Cristina MARTINEAU, Monsieur Antoine PELCE, Madame Maryse ARTHAUD, Madame Virginie DEMARS, Madame Agathe FORT, Madame Muriel BETEND, Monsieur Jean-Joseph PARRIAT, Monsieur Frédéric GEAI, Madame Kaoutar DJEMAI-DAWOOD

**Procurations :**

Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL donne pouvoir à Monsieur Mathieu GARABEDIAN,

Monsieur Mamadou DISSA donne pouvoir à Madame Muriel BETEND

**Excusé-e-s :**

Madame Laure GUYONVARH, Madame Melouka HADJ- MIMOUN,  
Madame Marie-Gabrielle LEGEAY, Monsieur Philippe IMBERT

Mesdames, Messieurs,

Afin de faire face à l'augmentation mécanique des charges qui pèsent sur les services du CCAS, une réactualisation des tarifs pratiqués (hors tarifs hébergement et dépendance dont la tarification est fixée par la Métropole) est proposée pour l'année 2026.

L'orientation retenue a été une hausse de 1%, sachant que, pour une bonne compréhension des usagers, les prestations sont arrondies aux 5 centimes les plus proches, ce qui peut faire varier les pourcentages de manière minime.

Depuis l'année 2024, il avait été acté d'utiliser la même méthode de calcul de revalorisation tarifaire que la Direction de la Restauration Municipale de la Ville de Villeurbanne. Cette dernière se base sur l'indice des prix à la consommation et la valeur du point d'indice des salaires de la collectivité.

Ainsi, la DRM a mis en place une formule de révision annuelle que la DSLI utilise dorénavant.

## **1/ Tarif des repas servis en établissements (Résidences Autonomie, EHPAD)**

	Tarifs 2025	Proposition 2026
Repas pris au restaurant (résidents RA, invités RA et EHPAD)	9,57 €	9,67 €
Panier repas porté en appartements (résidences uniquement)	10,54 €	10,65 €
Personnel	5,13 €	5,18 €
Collation du soir	3,60 €	3,65 €
Petit déjeuner	3,25 €	3,28 €
Déduction absence repas (Ehpad)	15 €	15 €

Ces recettes seront enregistrées au compte 706 du budget annexe Etablissements et Services Médico Sociaux.

## **2/ Tarif des activités dispensées par les établissements (Résidences Autonomie, plateforme de Répit)**

	Tarif 2025	Proposition 2026
Animations en résidence	32 €	32.5 €

Les recettes seront enregistrées au compte 7085 « prestations délivrées aux usagers » au budget annexe Etablissements et Services Médico Sociaux.

## **3/Tarifs des chambres et appartement d'hôte en résidence autonomie**

	Tarifs 2025	Proposition 2026
Chambre d'hôte par nuit	20,50 €	22 €
Appartement d'hôte par nuit	28.5 €	30 €

## **4/ Tarif du portage de repas à domicile**

Pour rappel, la prestation comprend le repas, le conditionnement individuel et la livraison à domicile. A la différence d'un service traiteur classique, le porteur a, au-delà de la fonction de livreur, une mission de veille et une approche bienveillante de la personne aidée, avec une attention accentuée en période estivale.

	Tarifs 2025	Proposition 2026
Tarif normal	10,71 €	10,82 €
Tarif intermédiaire *	7,89 €	7,97 €

\* Tarif intermédiaire : personnes dont les ressources mensuelles sont au plus égales à 130 % du minimum vieillesse.

Ces recettes seront enregistrées au compte 706 fonction 612 du budget principal.

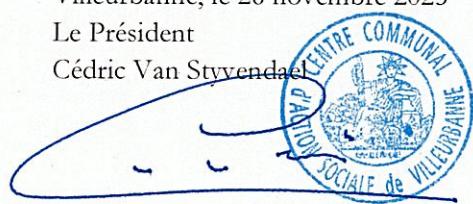
##### 5/ Autres prestations résidences autonomies

	Tarifs 2025	Proposition 2026
Prix mensuel place de parking résidence Château Gaillard	35,00 €	35,00 €
Doubles des badges ou des clés en résidence	16 €	16,00 €
Double de badge parking résidence Château Gaillard		50 €
Remplacement de la montre à détection de chute Château Gaillard	610 €	610,00 €

Je vous demande donc, mesdames, messieurs, de bien vouloir accepter les différentes tarifications proposées pour l'année 2026.

A l'unanimité, le Conseil d'administration approuve la proposition qui lui est faite.

Ainsi fait et délibéré  
Pour copie conforme à l'original  
Villeurbanne, le 26 novembre 2025  
Le Président  
Cédric Van Styvendael



Accusé de réception en préfecture  
069-266910181-20251126-2025-11-41-DE  
Date de télétransmission : 26/11/2025  
Date de réception préfecture : 26/11/2025

Page 3 sur 3